



**mouvement  
écologique**

**GREENPEACE**  
LUXEMBOURG

Aux membres du Conseil d'administration  
de la BCEE  
1, place de Metz  
L-2954 Luxembourg

Luxembourg, le 12 janvier 2023

Mesdames, Messieurs,

Le 18 novembre dernier, le Mouvement Écologique et Greenpeace Luxembourg ont contacté la direction de la BCEE par rapport aux produits d'investissements dits "verts" proposés par votre établissement et votre positionnement en relation avec la taxonomie européenne.

Actuellement, le gouvernement luxembourgeois a entrepris des démarches pour joindre la plainte de l'Autriche contre l'acte délégué de la taxonomie verte de la Commission européenne, qui comme vous le savez, inclut le nucléaire et le gaz fossile. Une opposition qui fait par ailleurs consensus parmi une large majorité de la société civile au Luxembourg.

Permettez-nous de vous rappeler également que dans le contexte du budget de l'Etat 2023, le gouvernement et la Chambre des Députés ont opté pour la fin des réductions sur la taxe d'abonnement pour les fonds d'investissement ne respectant pas le classement le plus stricte de la taxonomie, c.à.d. celui sans nucléaire et sans gaz naturel.

Comme le gouvernement luxembourgeois s'oppose donc activement à l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie européenne, nous restons d'avis que la BCEE, en tant que banque d'Etat, devrait s'aligner avec la position politique du gouvernement et la volonté de la société civile et dès lors exclure le gaz et le nucléaire pour des produits d'investissement véritablement durables. Sinon, elle risque non seulement de tromper sa clientèle sur le caractère de ces produits, mais également de miner les efforts du Luxembourg sur le plan européen !

A titre subsidiaire à ce constat, nous nous permettons de revenir à une argumentation avancée par la direction de la BCEE dans sa réponse du 21 décembre dernier. La direction renvoie au fait que le « Joint Research Center » (JRC), organe scientifique de la Commission européenne, a évalué l'impact sur l'environnement du nucléaire comme similaire à d'autres énergies bas carbone. Nous tenons à vous rappeler que cette étude du JRC a été critiquée par des experts indépendants, notamment en ce qui concerne l'origine du JRC qui émane du Traité EURATOM et reste financé par lui. Le « Joint Research Center » ne peut donc nullement être considéré comme un institut de recherche indépendant.

D'ailleurs, en mars 2020, le groupe d'experts techniques sur la finance durable (TEG) mis sur pied par la Commission européenne avait recommandé l'exclusion du nucléaire de la taxonomie verte. Ce n'est qu'après un intense lobbying d'acteurs pro-nucléaires que la Commission européenne a chargé le JRC d'évaluer l'absence d'impact environnemental significatif du nucléaire, ouvrant ainsi la voie à un retour du secteur dans la liste des activités jugées durables par l'Union européenne.

D'autre part, en ce qui concerne les scénarios élaborés par le GIEC, l'AIE ou encore l'OCDE, il n'est pas correct de dire qu'ils considèrent tous le nucléaire comme une forme d'énergie indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi, les scénarios IMP-REN et IMP-SP publiés en 2022 par le GIEC n'attribuent aucun rôle au nucléaire dans ce contexte.

Tout en vous remerciant d'avance pour votre prise de position par rapport à l'exclusion du nucléaire et du gaz naturel des produits d'investissement verts de la BCEE - position dont nous informerons nos membres et sympathisants - nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.



Blanche Weber  
Présidente Mouvement Ecologique



Roger Spautz